

Mairie de Saint Germain de Fresney – Information Municipale – du 5 Mai 2020

Ordre du jour :

- Informations Sanitaires.
- Situation de l' École de St Germain de Fresney et de La Baronnie.
- Installation du Nouveau Conseil Municipal.

Bulletin d' information du 5 mai 2020 :

Rédaction : M. CONFAIS Max – M. GONDINET François

Informations Sanitaires sur le territoire de la Commune :

Approvisionnement en **masques grand public** :

La Mairie a commandé un lot de masques auprès de la Centrale d' Achat de l' E.P.N. (*Évreux Porte de Normandie*).

Le Département de l' Eure a prévu une distribution de masques à toutes les communes de l' Eure.

Les masques demandés sont en **tissus – lavables – agréés** par l' AFNOR (*Association Française de Normalisation*).

Les dates de livraison sont prévues pour le courant du mois de Mai. La Mairie informera de chaque livraison.

La **distribution** sera assurée par la Mairie pour chaque habitant de la commune, qu'il soit en résidence principale ou secondaire.

Les livraisons assureront la disponibilité de deux masques par habitant.

Le gel hydroalcoolique est commandé auprès de la Centrale d' Achat de l' E.P.N., son usage est destiné au service de la Mairie.

La Mairie rappelle les **consignes dictées par l' État** :

- Le **confinement** est une nécessité pour la protection sanitaire de tous les citoyens.
- Le dé-confinement sera accordé par l' État et le Préfet, selon le constat de la situation sanitaire de l' Eure.

Situation de l' École de St Germain de Fresney et de La Baronnie :

L' école **ouvrira partiellement les classes** à la date du 12 Mai, prévue par le Ministère, et soumis à l'accord de la Préfecture.

La **cantine et le transport** scolaire seront assurés.

Les protocoles du **fonctionnement de l'établissement** sont dressés selon les directives du Ministère de l' Éducation Nationale.

- Les consignes comportementales du personnel – enseignants – élèves – et parents, sont instaurées, affichées et tracées au sol,
- L' entretien hygiénique est assuré selon les modalités exigées.

En cas de **changement sur la présence** de l' élève, les parents sont invités à prendre contact avec le S.I.V.O.S. afin de mettre en œuvre les consignes nécessaires.

Le Président du S.I.V.O.S., Monsieur DANTANT, est joignable sur son téléphone n° 06.24.30.77.24.

Installation du Nouveau Conseil Municipal :

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, l'installation du Conseil Municipal devait s'effectuer dans un délai prévu par la loi. Dans le cadre de la pandémie, la date future sera fixée par l' État.

L'installation du Conseil, sera traitée lors de la première séance, et devra définir les rôles suivants :

- L' élection du **Maire** par le Conseil.
- L' élection des **Premier et Second Adjoint**s par le Conseil.
- La nomination des **Titulaires et Suppléants aux Commissions** externes (*E.P.N – S.I.E.G.E – Collège – S.I.V.O.S – SIVU Cigale*), et aux Commissions internes.

Informations diverses :

Pour information, les brûlots et feux de jardin ne sont plus autorisés.